

Commune de Paudex

bureau du conseil communal



Procès-Verbal de la séance du conseil communal

du 26 juin 2017 à 19.00, à la salle communale.

Le président

Ouvre la séance à 19 heures.

Constate avec plaisir la présence de MM Claude Quartier pour le Coquadit, Leandre Duggan pour le Régional et Alfred Roth, président du conseil communal de Belmont, et Mmes Ariane Bonnard et Christine Thétaz du greffe communal.

Mme Patricia Khelidj et MM Daniel Chappuis et Ramon Esteve sont excusés.

1.

APPEL DES CONSEILLERES ET CONSEILLERS

42 conseillères et conseillers sont présents, 3 sont excusés. Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

2.

ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Le président

Deux modifications à apporter de l'ordre du jour

1. au point 9, Préavis municipal 2/2017, les conclusions du préavis changent. Il faut rajouter « comptes et gestions 2016 ».
2. rajout d'un point, le n° 12 « discussion ouverte sur la séance extraordinaire du 29 juin 2017, concernant les préavis municipaux 4 et 5. »

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité avec les modifications.

3.

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE ORDINAIRE DU 22 MAI 2017

M. Frigerio

en page 8, modifier les 5 dernières lignes comme suit ;

Concernant le projet de règlement communal proposé, la commission s'est intéressée à une affirmation du préavis : « les études convergent pour dire que la vidéosurveillance a une réelle efficacité dissuasive dans les espaces fermés ». Aucune étude n'a pu nous être fournie démontrant une telle affirmation. De plus, les évaluations trouvées sur internet remettent globalement en question leur efficacité.

M. Zahnd Demande d'apporter la correction adéquate à son nom de famille.

Le PV est accepté avec les modifications demandées.

4. **COMMUNICATIONS DU BUREAU**

Le président Remercie l'assemblée d'utiliser le micro afin de faciliter le travail de la secrétaire.

Le mardi 6 juin, le président a représenté la commune lors d'une invitation du président du Grand Conseil, accueilli dans la nouvelle salle du Grand Conseil à Lausanne, sur une conférence du vice-président de la cour des comptes sur les audits qu'ils ont fait auprès des associations de communes. Sujet très intéressant, et il a été constaté que nous sommes très bien dans le tir par rapport à ces audits.

Le mardi 13 juin soirée en l'honneur des personnes qui gravitent autour de la formation, de l'enseignement, de l'accueil de la petite enfance, magnifique soirée avec des échanges fructueux. M. Willy Kettel, ainsi que le personnel communal, sont chaleureusement remercié pour leur magnifique travail.

Le mardi 20 juin, le président a représenté la commune au conseil intercommunal de l'ASEL. Notre délégué M. Laurent Witschi nous fera un petit compte rendu durant la séance du 29 juin.

Remercie l'assemblée pour sa compréhension quant à la séance extraordinaire du 29 juin, et rappelle l'importance des sujets, ainsi que le devoir de discrétion.

5. **ELECTION DU BUREAU**

Mme Enz Prend la place de M. Jean-Philippe Chaubert. Elle demande si quelqu'un est intéressé par le poste de président.

M. Ternon Propose M. Jean-Philippe Chaubert.

M. Chaubert Accepte avec plaisir

Il est acclamé par l'assemblée.

Le bureau se représente incorpore. Y-a-t-il d'autres personnes intéressées ?

Le bureau est acclamé.

6. ELECTION DE LA COMMISSION DE GESTION

M. Rüeger La commission se représente incorpore.

M. Farinelli Propose Mme Céline Dillner-Reichen comme suppléante.

Mme Dillner-Reichen Accepte avec plaisir.

7. ELECTION DE LA COMMISSION DES FINANCES

M. Crousaz Annonce que M. Daniel Chappuis décide de ne pas se représenter.

Il relève qu'il se représente pour une année.

M. Jean-Louis Rossignol est proposé comme 5^{ème} membre et Mme Marinette Nicod comme suppléante.
Ils acceptent tous les deux.

Ils sont acclamés par l'assemblée.

8. COMPTE RENDU DE LA COMMISSION PCI

Mme Dillner-Reichen La commission s'est réunie le 7 juin. Le Municipal M. Gérald Fontannaz a également participé à une partie de la séance.

Cette séance avait deux buts : étudier les statuts de la future entité, et préparer un compte rendu de ces statuts, afin de les présenter au Conseil Communal dans cette séance.

Les remarques de la Commission quant aux statuts ont porté sur 4 articles. Le lieu du siège de la nouvelle entité, le nombre de représentant par commune et la répartition des frais. La Municipalité a confirmé que Paudex n'a pas de volonté à être le siège de la nouvelle entité.

La Commission ad'hoc ne manquera pas de tenir informé le CC de l'évolution du projet de fusion.

9. PREAVIS MUNICIPAL N° 02/2017 – COMPTES ET GESTION DE L'EXERCICE 2016

M. Crousaz Il donne un bref résumé de son rapport. Rapport que chaque conseillères et conseillers a reçu par mail ou par courrier. La Commission des Finances invite le CC à accepter les comptes 2016 présentant un excédent de revenu de 111'207.86. La Commission remercie la Municipalité de la qualité de l'information et de sa maîtrise des coûts, maîtrise d'autant plus méritoire dans la situation avantageuse de trésorerie que nous avons relevée. La Commission

remercie également la nouvelle boursière et l'ancien boursier du travail effectué.

Le président

Remercie M. Crousaz, et donne la parole à M. Rüeger pour le rapport de la commission de Gestion.

M. Rüeger

N'apporte aucune modification à son rapport envoyé par mail ou par courrier à tous les Conseillères et Conseillers.

Le syndic

Demande à l'Assemblée d'autoriser la présence de Mme Anne Blaser-Michaud, nouvelle boursière et M. Pierre Curchod ancien boursier.

Le président

Propose d'étudier le préavis. La discussion est ouverte. Les pages se tournent.

Mme Dürrenmatt

En page 12, concernant la boîte à échange, elle constate que celle-ci a disparu.

Mme Martin

La boîte a fait un petit détour par le COFOP.

M. Fontannaz

En effet, elle n'était pas étanche, dès lors elle a passé par le COFOP pour une remise en état, et également afin de servir comme modèle pour une 2^{ème} boîte à échange sur notre commune.

M. Crousaz

Page 24, la comparaison entre le budget et les comptes 2016 ou 2014 ?

M. Curchod

Il s'agit de 2016.

Mme Dürrenmatt

Page 35, service financier, « redevance utilisation du domaine public » CHF 27'000.- cette année, et en 2015 CHF 52'000.-, cela fait la moitié moins, pourquoi ?

Le syndic

Il s'agit de rattrapage des années antérieures.

M. Tritten

Page 51, Actif, 6 millions sur un le CCP, y-a-t-il une possibilité d'améliorer la gestion de la trésorerie ?

Le syndic

Il faut relever qu'aujourd'hui nous avons un problème d'intérêt négatif. La BCV, vient de nous annoncer qu'elle allait instaurer des intérêts négatifs à partir d'un certain montant. Sur la Poste, nous avons un montant plus important sans intérêt négatif. Il y a 20 ans, nous aurions placé cela en comptes à termes, mais aujourd'hui il n'y a plus de rendement. Une 3^{ème} relation bancaire est en cours d'ouverture, pour tenter de ne pas avoir d'intérêt négatif sur la part supérieur que la BCV tolère.

Pour répondre à la question, aujourd'hui il n'y a plus de politique de placement, comme on pouvait le faire il y a 20 ans avec des comptes à termes.

Le syndic

Complément d'information, la fiduciaire Intermandat, a procédé un examen succinct, et n'a pas constaté de point négatif à signaler.

Le président

Le préavis est accepté à l'unanimité tel que présenté.

M. Pierre Curchod est remercié pour tout le travail accompli auprès de notre commune. Le président relève la qualité de son travail de boursier, et lui souhaite une belle retraite.

10.

PREAVIS MUNICIPAL N° 03/2017 – ROUTE DE LA BERNARDAZ – MESURE DE STABILITE – REAMENAGEMENT D'UN CARREFOUR AVEC NOUVELLE GESTION DU TRAFIC – REFLECTION DE LA CHAUSSEE – ETAPE 1

M. Witschi

Vu que l'assemblée a reçu son rapport, il ne voit pas la nécessité de le lire. Demande s'il y a des questions sur son rapport. Aucune question n'est formulée.

M. Kehtari

Il annonce la présence de M. Albert Micotti, ingénieur conseil pour l'élaboration du préavis. Donne une présentation sur le préavis au CC, avec des images à l'appui. Il relève que la route de la Bernadaz sera fermée au mois d'août.

M. Micotti répond aux questions éventuelles des conseillers.

Le président

Annonce que le CC a reçu le rapport de la commission ad'hoc concernant ce préavis.

Il passe en revue les chapitres du préavis

M. Rüeger

Constate que le seul accident a eu lieu lorsque son frère avait 9 ans, soit en 1967. Il ne comprend pas pourquoi nous devons mettre une glissière sur ce trottoir, d'autant plus que la vitesse, de ce tronçon, ne dépasse pas les 30 km/h. Dans ces circonstances, il estime que la Municipalité devrait mettre des glissières sur tous les trottoirs de la commune. Il se pose vraiment la question pourquoi nous devons vraiment installer ces glissières. Il estime qu'il s'agit d'une exagération de la sécurité. Il demande si des statistiques ont été faites concernant l'utilité de ces glissières ?

M. Witschi

Il est surpris du commentaire de M. Rüeger, il remarque que les barrières sont pliées et marquées à certains endroits, il est constaté que les dégâts sont relevés plus particulièrement en hiver. Plusieurs voitures ont fini leur descente dans le tableau électrique en dessus du tunnel. De plus, les enfants empruntent ce trottoir pour se rendre à l'école, de ce fait, il est judicieux de protéger ces écoliers.

-
- M. Kehtari** Remarque que la Bernadaz est une route étroite et très fréquentée, il relève que le nouveau quartier du Vallon de la Paudèze va amener une centaine d'habitants. Effectivement, ces travaux n'ont pas d'impact sur la stabilité de la route. Dans le cadre de la sécurité, la barrière a été plusieurs fois accidentée et réparée. Vu que le tronçon de la Bernadaz est étudié, autant l'étudier dans sa globalité. Il relève que les barrières actuelles ne sont plus conformes. Il trouve que cette protection supplémentaire est justifiée.
- M. Rüeger** Comprend bien, cependant il relève qu'il n'y a pas eu d'accidents et estime qu'il faut armer les enfants en cas de danger. Il se demande où est la dangerosité de cette route. Il relève qu'il y a quelques mois, cette demande de barrière avait été faite, et que la Municipalité n'avait pas été plus loin. Il est surpris de voir cette dépense inutile dans ce préavis.
- M. Fontannaz** Revient sur le postulat de Mme Chaubert en novembre 2014. Dans ce postulat il était surtout question de la vitesse et du sentiment de l'insécurité. Dans les conclusions, la Municipalité estime que la question de sécurité est très importante, et que la mise en place de glissière apporterait plus de sécurité aux piétons. Il relève que l'on profite de ces travaux pour mettre ses glissières, et que la demande de Mme Chaubert n'a jamais été rejetée. De plus, il précise qu'il ne faut pas attendre un accident pour prendre des dispositions, mais plutôt prévenir un éventuel accident.
- Le syndic** Avait fortement insisté pour que l'on mette des glissières sur les contours de cette route, particulièrement en hiver, lorsque cette route est gelée, elle devient extrêmement dangereuse. Il estime que l'on ne peut pas comparer la route de la Bernadaz avec les routes planes de Paudex. Effectivement, nous ne pouvons pas tout sécuriser, cette route mérite cependant cette précaution.
- M. Kehtari** Relève à quel point il est important de sécuriser cette route. D'autre part, il faut empêcher les camions de monter sur les trottoirs, lorsqu'on voit l'état des estacades, il sera regrettable de trouver un camion coincé dessous.
- M. Crousaz** Point 2 et 3, les murs privés prenant du ventre deviennent aussi dangereux à la circulation routière. Quels sont les prévisions, pronostiques pour cette révision générale ?
- M. Kehtari** Chaque riverain doit stabiliser son mur. Cette étude a justement pour objet de faire un état des lieux, afin de renseigner chaque riverain si des travaux sont nécessaires.
- M. Frigerio** Est-ce que la commune dispose de plans des anciennes mines qui se situaient sur la commune de Paudex ?

-
- M. Kehtari** Ne dispose pas de plan à sa connaissance.
La commune va faire des recherches supplémentaires à ce sujet.
- M. Rossignol** Dans la signalisation, est-il prévu un marquage au sol pour indiquer le milieu de la chaussée ?
- M. Kehtari** A priori rien n'a été prévu à ce sujet. Cependant il garde le point et regardera ce qu'il serait possible.
- M. Berthet** A la sortie du Vallon de la Paudèze, on a le sentiment que la circulation doit monter et il paraît étrange que la sortie soit directionnelle. Il relève qu'il serait préférable d'arrondir l'angle de sortie !
- M. Spring** Si l'on regarde bien le schéma, il y a effectivement une difficulté de sortie, il n'y a pas de croisement. Le principe de feu qui a été retenu, n'a pas de croisement, dès lors, si un automobiliste sort du nouveau quartier, il pourra prendre son virage assez large contre le bas, en partant légèrement sur le chemin de Bochat. Cependant, il n'y a aucun risque de collision, car les automobilistes du chemin de Bochat sont arrêtés au feu avant le passage piéton.
- M. Kehtari** Remarque que la pente est particulièrement raide à la sortie du parking.
- M. Berthet** Relève que les voitures à faibles rayons de braquage, devront faire deux fois la manœuvre pour prendre le virage.
- M. Witschi** Le mur est très haut et masque la visibilité.
- M. Kehtari** Regardera avec l'architecte du Vallon de la Paudèze.
- M. Tritten** Il y a un feu en dessus et en dessous de la Bernadaz. Il propose de faire un feu plus haut, soit tout en haut de la Bernadaz, avec un feu synchronisé.
- M. Kehtari** Prend note de cet élément, et relève qu'il a été vu dans l'étude du trafic, Dès le moment où l'on met un feu, il faut qu'il y ait une zone de retenue. Suite aux études faites sur le trafic de ce carrefour, et grâce aux feux bien régulés, le bouchon connu actuellement devrait diminuer, également par la présence d'un détecteur de file d'attente.
- M. Berthet** Constate qu'avec ces feux, il y a beaucoup de trafic, et que régulièrement des automobilistes passent au rouge, la police devrait venir y jeter un œil, cela rapporterait.
- M. Tritten** Ne comprend pas comment nous allons procéder avec tout ce trafic attendu, la file sera toujours aussi longue.

-
- M. Spring** Remarque à quel point il est difficile de gérer le trafic. Un feu doit être compréhensible pour tous. Le but est de réguler le trafic au niveau du tunnel, grâce à une boucle de détection de trafic, ce qui permettra aux voitures montantes de se retrouver face à un tunnel vide, une fois le feu au vert. Il est très difficile de mettre un feu en haut de la Bernadaz, sur une telle route cantonale, comme celle qui descend sur Lutry, afin de dévier la circulation. Toutes les mesures proposées dans ce préavis, visent aussi à une tranquillisation de la Bernadaz, voire un découragement soft de l'utilisation de cette route.
- M. Kehtari** Il est prévu d'avoir deux zones de retenues des voitures. Une en haut de la Conversion, à la sortie de l'autoroute, et une autre sur Lutry, à la Corniche, au terminus du bus n° 9. Ceci permettra de fluidifier le trafic. Les feux rouges prévus seront connectés à une centrale, dans le cadre de PP7.
- M. Baer** Serait-il envisageable de mettre le temps d'attente dans la file de la route de la Bernadaz ?
- M. Kehtari** Effectivement, ces informations interactives seront prévues.
- M. Witschi** Il ne manquera pas de faire part des commentaires relevés dans cette séance, au commandant Weber, en tant que délégué de l'ASEL.
- Mme Dürrenmatt** Concernant les canalisations, constate qu'il faudra tout refaire à ce niveau au moment des travaux du BHNS.
- M. Kehtari** Les canalisations à la Bernadaz sont très profondes (2m40 à 2m70 de profondeur). Ces canalisations vont passer en dessous des travaux. Dès lors, cela ne posera pas de problème vu leur profondeur. Une caméra vidéo a montré qu'il y a des cassures sur ces canalisations. Faire de tels travaux coûteraient trop chers, dès lors il a été décidé de les chemiser. S'agissant des eaux claires et usées, ceci ne pose aucun problème et assurera une bonne durée de vie.
- Le président** Le préavis est accepté avec 1 abstention.
- Le syndic** Relève le travail excessivement complexe, et remercie Mme Emmanuelle Courvoisier et MM Fahrad Kehtari et Jean-François Spring pour leur excellent travail. Il remercie également M. Albert Micotti.
- 11.** **COMMUNICATIONS MUNICIPALES**
- Le syndic** La maison squattée à la Bernardaz est libre depuis le 21 juin. Dans cette opération, la Municipalité a travaillé un peu en sous-marin, la propriétaire ne prenant aucune mesure pour faire expulser les squatteurs, la Municipalité a dû se renseigner à ce sujet. En effet, seul le propriétaire du bien peut demander l'expulsion. La Municipalité a

établi le document de mesures pré provisionnelles d'urgence, document que la propriétaire a signé sans contrainte. Ce document a été remis au Tribunal au mois de janvier. Grâce à la police de Pully, la commune a reçu ce document signé par le Juge au mois de mai. En effet, la commune n'étant pas partie prenante, le Tribunal n'a pas à l'aviser. L'intervention d'évacuation a été coordonnée avec la police Est- Lausannois, la maison a été murée, il reste cependant des déchets dans le jardin, qui devront être évacués. Certains habitants ont manifesté leur mécontentement, en relevant que la Municipalité n'avait pas fait son travail. Il relève que la Municipalité a pris en main un problème qui concernait la propriétaire et non pas la commune. Le travail ayant été effectué par leur soin, et de manière efficace.

Il annonce deux bonnes nouvelles : M. José Perreira a eu son CFC d'agent de propreté. De plus, M Raphaël Nicod a eu son CFC d'agent d'exploitation. Il a fourni un travail de diplôme extraordinaire sur le lac Léman.

M. Spring

Concernant le Vallon de la Paudèze, la mise à l'enquête sur les aménagements extérieurs est terminée. Nous attendons la synthèse du canton pour finaliser cette étape, ce qui permettra de finaliser les travaux du chantier.

Concernant la réfection des bâtiments communaux, la mise à l'enquête est ouverte jusqu'au 2 juillet. De plus, la Municipalité est en train d'analyser les soumissions reçues suite au marché public qui ont été faites. Nous verrons ainsi s'il y a lieu de faire des choix éventuels avant de proposer un préavis au CC.

Un plan de quartier avait été voté concernant les Côtes Saint-Maire, il y a quelque temps. Conséquence de ce plan de quartier, il y a un remaniement parcellaire à faire entre les différents propriétaires pour pouvoir construire des immeubles, comme prévu dans le plan de quartier. Dès lors, le dossier a été repris en main, afin de retourner vers les propriétaires, dont la commune, afin de finaliser ce remaniement parcellaire.

M. Fontannaz

S'excuse car il n'est pas en mesure de nous donner les chiffres sur la rénovation de la campagne Marcel.

Revient sur le courrier que le CC a reçu, concernant le Major Olivier Gay, qui renonçait à sa fonction de commandant du SDIS Ouest-Lavaux. Ceci a mis un terme à une situation conflictuelle compliquée au sein de l'Etat Major. A partir du 10 juin dernier, un commandant intérim a été nommé, pour quelques mois. Il s'agit M. Patrick Sauti, inspecteur SDIS pour le secteur du Gros de Vaud. Sa mission est d'apaiser les tensions et de rétablir une cohésion au sein du SDIS. Il devra également établir le cahier des charges du prochain commandant.

M. Kehtari Donne une brève explication sur le SDEL. Il invite le CC à regarder le rapport qui est déposé sur le bureau de chacun et recommande aux conseillers de consulter le site www.est-lausannois.ch.

Mme Martin Relève la belle qualité de la fête de Paudex, du vendredi 23 dernier. Cette fête était placée sous le thème d'artisans locaux, et marchés paysans. Tous les bénévoles participant à cette fête, ainsi que les employés communaux, sont chaleureusement remerciés pour leur dévouement en l'honneur de cette fête.

12. **DISCUSSION OUVERTE SUR LA SEANCE DU 29 JUIN 2017.**

Le syndic La Municipalité a soumis deux préavis 4 et 5, portant sur l'acquisition de deux biens immobiliers sur la commune de Paudex, en ayant tenté d'examiner tous les problèmes avec ce genre d'acquisition, toutefois en prenant une prise de risque en renonçant à une étude sur l'amiante, à une étude sur l'état des colonnes de chutes, à une étude sur l'état des citernes. Cette prise de risque semblait acceptable, cependant la Commission des finances et la Commission ad'hoc avaient de nombreuses questions, et désiraient sursoir à ces deux préavis, et obtenir ainsi des réponses techniques sur l'état actuel de ces deux bâtiments. La Municipalité propose aux CC que les rapports des deux Commissions soient envoyés par mail, ainsi que les réponses de la Municipalité aux questions posées par les Commissions concernées. De plus, il est proposé de supprimer la séance de jeudi 29 juin, car elle n'apportera pas de réponse technique dans le cadre de l'expertise souhaitée.

La Municipalité demande au CC, par le biais du président, de pouvoir continuer ses démarches dans le but d'acquérir ces biens immobiliers.

Le président Propose de porter sur trois questions de fond ;

1. Est-ce que la commune doit se lancer dans le marché de l'immobilier et la gérance d'immeuble ?

M. Maillard Trouve qu'il n'appartient pas à la commune de faire de la gestion immobilière.

Mme Enz Encourage la Municipalité à devenir propriétaire, si cela lui permet de développer une politique sociale.

M. Crousaz La commission des finances a tout de même été surprise par le prix relativement élevé, plus de 7mios. Il rappelle qu'il y a de gros chantiers dans notre commune, notamment la route de la Bernadaz, et également le BHNS, qui coûtera 12mios à la commune, dont 2mios qui seront versés par le canton, pour un bout de route de 586 mètres. Concernant la construction pour des locataires qui auraient besoin d'aides, il y a 30 ans, la commune avait fait l'acquisition d'un magnifique

terrain derrière la Borne. Le but était de construire des logements à loyer modéré, et un deuxième immeuble avec des résidences pour des personnes avec un handicap. A l'heure actuelle, ce terrain sert à nourrir des moutons. Il estime que ce n'est pas la mission d'une commune d'investir pour faire de l'immobilier. Il relève que la Commission des finances avait proposé de reporter la séance du 29, et non pas de l'annuler, du fait de sa précipitation.

Le président

Relève que le préavis porte sur le fonds, et non sur les deux objets.

Le syndic

Il ne faut pas confondre patrimoine financier, et des bus à haut niveau de service. Dans le préavis, il est clairement indiqué que tout ce qui est patrimoine financier, et quasiment autoporteur, n'entrera pas dans le plafond d'endettement. Un calcul d'un plafond d'endettement avec les anciennes normes a également été fait, et nous arriverions à tout mettre là-dedans. Nous sommes dans des investissements qui rapportent de l'argent.

Selon ses informations, le terrain qui se trouve derrière la Borne avait été acheté dans le but éventuel d'agrandir le collège. Ce terrain aujourd'hui, n'est pas constructible, mis à part le fait qu'il a été mis dans le nouveau PGA, dans le but d'essayer de faire des logements protégés pour les anciens. Il recommande vivement au CC de lire attentivement les réponses que la Municipalité va donner, suite aux questions posées sur ces préavis.

Mme Martin

Plutôt que de parler de marché immobilier, elle souhaiterait relever la cohérence géographique. Actuellement, la commune loue déjà les locaux sous Socar, le service de voirie ayant un problème de place pour ses véhicules. D'autre part, elle relève le problème de gestion de place de parc derrière l'école, dans la cour pour les enseignements, suite à des restrictions des propriétaires actuels. Tous ces espaces donneraient des solutions, dans un futur, en cas de manque de place.

Le président

Il relève que nous discutons sur un fond. Demande si l'on continue ?

M. Spring

Relève que la commune possède et gère déjà 12 appartements sur le territoire communal.

M. Desbaillets

Qu'est-ce que le vote, que vous nous proposez, aura comme conséquence en cas de oui, en cas de non ?

Le président

La seule conséquence en cas de oui, est que la Municipalité pourra nous proposer un nouveau préavis portant sur le même sujet dans une prochaine séance.

M. Desbaillets

Que se passe-t-il en cas de non ?

<u>Le président</u>	On arrête tout sur le sujet d'acheter ou non les deux immeubles concernés.
<u>M. Desbaillets</u>	Dans ce cas de figure, il faut être cohérent, et vendre les 12 autres appartements.
<u>Le président</u>	Précise que nous parlons uniquement des sujets portant sur les 2 préavis. Ce qui est acquis est acquis
<u>M. Witschi</u>	Est surpris par la question qui est posée, cela demande beaucoup de réflexion. Il est choqué que M. Serge Reichen parle de rendement, lorsque nous sommes dans une zone de surchauffe au niveau de l'immobilier, selon une publication de l'UBS.
<u>M. Desbaillets</u>	Dans les papiers envoyés, on fait référence à un expert ; comment cet expert a-t-il été choisi ?
<u>Le syndic</u>	L'expert, M. Derivaz, est de très bonne réputation. Il travaille également pour les tribunaux, pour les banques. Il suit les préceptes de la FINMA.
<u>M. Desbaillets</u>	Il ne connaît pas ce monsieur plus que cela. Est-il installé sur la commune ?
<u>Le syndic</u>	Non, il a ses bureaux sur la commune de Cheseaux.
<u>Le président</u>	Demande si le CC rentre dans la philosophie d'acquérir un immeuble ou pas ?
<u>M. Zahnd</u>	La question n° 1 est peut-être trop restrictive, il serait mieux de demander si la Municipalité doit continuer dans le marché de l'immobilier. Cependant, et n'ayant pas encore pris connaissance des deux préavis, il n'a toujours pas compris le but définis sur l'acquisition des deux immeubles.
<u>Mme Martin</u>	Ajoute que s'occupant du social, elle relève que les 12 appartements de la commune sont les bienvenus pour certaines classes sociales se trouvant dans un tournant de leur vie, où un coup de pouce est accueilli avec reconnaissance. De plus, ils font l'objet de valeur patrimoniale pour la commune de Paudex.
<u>Le syndic</u>	Reprend la question relevée dans le rapport de la Commission des finances « Est-ce que la commune doit se lancer dans le marché de l'immobilier et de la gérance de logement ? »
<u>M. Kehtari</u>	Le terme est un peu fort. L'acquisition de ses biens immobiliers n'a pas pour but de se lancer dans le marché de l'immobilier.

-
- M. Farinelli** Le président des finances, M. Crousaz a simplement demandé de le reporter. Il propose que l'on le retire, que la Municipalité réponde aux questions, et revienne avec un nouveau préavis.
- Mme Künzi-Hoffmann** Abonde dans le sens de M. Farinelli. Sans préparation le CC doit répondre à une question qui empêcherait la Municipalité d'aller de l'avant, ce qui est bien dommage. Elle souhaiterait que la Municipalité poursuive les négociations, et remette cet objet dans une séance ultérieure.
- M. Baer** Il comprend très bien le fait d'acquérir des immeubles dans le but de protéger un patrimoine communal. Toutefois, il ne voit pas bien l'intérêt d'acquérir ces deux immeubles pas très jolis, si ce n'est le côté pratique pour le service de voirie.
- M. Desbaillets** Nous sommes en train de se priver d'un débat constructif, que nous pourrions avoir à tête reposée.
- M. Witschi** Sur le volet social que représenterait l'acquisition de ces deux immeubles ? Il estime que les loyers sont déjà modérés, qu'allons-nous faire des habitants actuels : allons-nous les virer ?
- Mme Martin** Il n'est pas question de virer qui que ce se soit. Il est justement judicieux pour la commune de garder ces immeubles à loyers modérés.
- M. Pernoud** Ne voit pas pourquoi nous devons voter sur un fond. La Municipalité propose d'ajourner cette séance, donc reportons cette séance.
- M. Tommaso** Estime que la Municipalité doit continuer avec un nouveau préavis. Les trois questions posées sont gênantes.
- M. Viand** Se demande pourquoi nous nous posons toutes ces questions. Il remercie la Municipalité d'avoir cet esprit d'ouverture. Il se demande s'il y a eu des pressions, ou s'il y a eu urgence dans cette tractation.
- Le syndic** Sur l'un des immeubles, une personne souhaitait pouvoir faire la vente maintenant, car sur la vente de cet objet il paiera des impôts, il désirait en profiter pour faire des travaux sur les autres biens immobiliers en sa possession, afin de diminuer sa charge fiscale. Il relève qu'il ne veut pas continuer à investiguer si le CC ne voit pas la nécessité de continuer.
- Le président** Pose la question suivante au CC ; « Donnons-nous la possibilité, à la Municipalité, de continuer ? ».
- M. Farinelli** Estime que l'on ne voit pas pourquoi nous devrions voter sur le maintien ou non. La Municipalité doit continuer, et nous voterons sur un prochain préavis.

- M. Desbaillets** Propose la non-entrée en matière.
- Le président** Soumet la non-entrée en matière, sur le point 12.
- Mme Quartier** Propose d'enlever le point n° 1, et de voter sur les points 2 et 3.
- M. Witschi** Propose au CC, de voter sur la question suivante ; « sommes-nous intéressés par l'achat de ces immeubles, oui ou non ? ». Ce qui signifie que si nous sommes intéressés, la Municipalité continue ses recherches, et les préavis seront proposés.
- Le président** Confirme que la séance de ce jeudi 29 juin est annulée.
Les trois questions sont supprimées.
Le CC est-il d'accord d'entrer en matière sur le point 12 ?
- L'entrée en matière est acceptée avec 2 avis contraires et 1 abstention
- Etes-vous d'accord avec la question posée au point 12 « Donnons-nous la possibilité à la Municipalité de continuer ? ».
- La question est acceptée avec 3 avis contraires.
- La Municipalité peut continuer.
- 13.** **PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET DIVERS**
- Le syndic** Mme Enz a-t-elle reçu les réponses à ses questions de l'affichage ?
- Mme Enz** Oui.
- M. Curchod** C'est le 29^{ème} préavis qu'il soumet au CC ; tous les préavis ont été acceptés par les Conseillères, Conseillers. Après 29 ans d'activité à la bourse communale, il se retire avec de bons souvenirs, et sait qu'il reviendra à Paudex, car son vétérinaire et son dentiste s'y trouvent. Il souhaite à Mme Anne Blaser-Michaud plein de succès.
- La séance est levée à 21h50
Prochaine séance le lundi 2 octobre à 20heures.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le Président



Jean-Philippe Chaubert



La Secrétaire



Caroline Genovese